

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 16 juillet 2024

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt-quatre et le seize juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

10/07/2024

Date d'affichage

10/07/2024

Objet de la délibération n° 58-2024

Fonction publique – Créations de postes --
Modification du tableau des effectifs

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. PAVAILLER,
A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO,
C. CLERGEAU F. ESTEVES, D. DOUMERC, JF MULLER,
O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE,

Absents excusés

C. ROMERO, E. UMUTESI, JC MALTIE, A. CIERCOLES,
S. PRADELLES, A. TAHRI, M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER,
M. PLANA, I. CERRE, JC. LAPASSE et H. DUTKO

Pouvoirs

E. UMUTESI à P. PLICQUE | C. ROMERO à JP. CULOS
JC MALTIE à C. PAVAILLER

Mme Marie-José SCHIFANO a été nommée secrétaire

Délibération n° 11

Afin de répondre favorablement aux avancements de grade, il est nécessaire de prévoir au tableau des effectifs les grades d'adjoint technique principal de 1er classe et de brigadier-chef principal. Parallèlement un poste d'adjoint technique est à prévoir pour faire face au surcroît d'activité lorsque cela est nécessaire.

Afin de pouvoir procéder à ces changements, Monsieur le Maire propose d'adapter le tableau des effectifs par la création de trois postes :

- 1 poste d'adjoint technique 1er classe à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Pour rappel, un délai raisonnable, fixé à un mois minimum par décret, doit être respecté par la collectivité entre la date de publicité effective de la création ou de la vacance d'emploi et la date de nomination par l'autorité territoriale.

VU le code général de la fonction publique

VU le tableau des effectifs

CONSIDERANT les tableaux d'avancement de grade

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- DECIDE de créer les postes suivants :
 - o 1 poste d'adjoint technique 1er classe à temps complet
 - o 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
 - o 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,
- PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en fonction de ces postes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

